



HAL
open science

Pour un Musée de la Justice et de la Sécurité au 36 quai des Orfèvres

Marc Renneville

► **To cite this version:**

Marc Renneville. Pour un Musée de la Justice et de la Sécurité au 36 quai des Orfèvres. 2016, <https://criminocorpus.hypotheses.org/22404>. hal-01419787

HAL Id: hal-01419787

<https://hal.science/hal-01419787>

Submitted on 25 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Pour un Musée de la Justice et de la Sécurité au 36 quai des Orfèvres

par [Marc Renneville](#) · Publication 19 décembre 2016



Le 16 décembre dernier, le Président de la République a reçu MM. Philippe Bélaival, Président du Centre des monuments nationaux et Dominique Perrault, architecte, qui lui ont remis le rapport de la mission qu'il leur avait confié sur l'avenir de l'île de la Cité à l'horizon de 2040.

Ce rapport est public et accessible en libre téléchargement par un lien sur le site dédié à la mission :

<http://www.missioniledelacite.paris/les-grande-evolutions-a-venir/>

Très riche par ses analyses et ses propositions, ce rapport referme malheureusement la porte à la création d'un

nouveau musée. On y lit en effet que « *La création en bonne et due forme d'un musée de la Justice et d'un musée de la Police ne paraît pas envisageable compte tenu du contexte de pénurie des espaces au sein du Palais de Justice et de la Préfecture de Police, sauf à envisager pour ces enceintes des redéploiements beaucoup plus massifs que ceux qui semblent actuellement prévus. L'histoire de ces institutions, liées à l'ancien Palais de la Cité, pourrait cependant être évoquée dans le parcours réunifié Conciergerie-Sainte-Chapelle, en fonction des espaces dégagés pour réaliser la réunification* » (P. Bélaival et D. Perrault, *Mission Île de la Cité. Le cœur du cœur. Rapport de mission*, décembre 2016, p. 25)

Il manque à notre pays un musée de la justice et de la sécurité. Je voudrais partager ici la conviction que son implantation au 36 quai des Orfèvres mérite examen.

Un musée nécessaire

Il n'existe à ce jour aucun projet concret d'édification en France d'un musée public consacré à l'histoire de la justice et aucun lieu dont la mission soit de rassembler et de présenter des informations fiables et accessibles à tous sur l'histoire de la justice et des forces de sécurité. Dans un pays qui porte les valeurs des Droits de l'homme, ce constat de manque est celui d'un besoin.

La justice est un peu comme la santé : nous avons tous des avis en la matière, mais la qualité d'information qui sous-tend nos jugements est souvent bien faible. Si chacun peut éprouver dans sa vie quotidienne les notions de juste et d'injuste, cette perception ne saurait se substituer à une connaissance éclairée de la notion sociale de justice, qui s'incarne dans des institutions et des professions pas toujours bien comprises, dans des personnes, des lieux, des pratiques et, bien sûr, des histoires qui touchent chacun d'entre nous, plus ou moins directement.

De précieux musées – pas assez connus du public – présentent chacun un pan de cette histoire : Musée de la préfecture de police à Paris, Musée de la gendarmerie nationale à Melun, Musée national des prisons (récemment fermé), Musée Balaguier de la Seyne-sur-Mer, Musée Ernest Cognacq à Saint-Martin-de-Ré, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine à Saint-Laurent-du-Maroni, Musée Nicéphore Niépce, espaces historiques gérés par les écoles du ministère de la Justice etc. Ce qui manque à l'échelle nationale, c'est un lieu qui assemble et rassemble ces histoires liées et, plus encore, un espace partagé dont la scénographie permettrait au citoyen de mieux comprendre l'histoire et les enjeux contemporains des missions régaliennes de justice et de sécurité.

Le 36 : le Musée d'un possible ?

Peut-on rêver d'une adresse plus évocatrice que le 36 quai des Orfèvres à Paris ?

Dissipons d'emblée tout malentendu. L'objectif n'est pas d'édifier là un mémorial des hauts faits de la police nationale. L'adresse connue par les citoyens et touristes du monde entier comme celle du commissaire Maigret serait bien plutôt une invitation à découvrir un espace qui, tout en évoquant la mémoire du mythique 36, viserait beaucoup plus large en embrassant à la fois l'histoire de la justice (jugement et application des peines) et des forces de sécurité (police, gendarmerie...). Cet espace ferait la part belle à l'histoire en l'ouvrant sur une meilleure connaissance des métiers et des professionnels qui se consacrent aujourd'hui à la justice et la sécurité de leurs concitoyens. Le 36 serait largement ouvert aux comparaisons, en accueillant régulièrement des expositions sur des systèmes judiciaires étrangers.

Si l'emplacement paraît tout désigné dans l'imaginaire collectif, il est aussi très contraint dans sa matérialité. Passé le porche d'entrée, le 36 s'ouvre sur une cour carrée partiellement amputée par une construction récente sans caractère, et ceinte de bâtiments anciens. S'il ne paraît pas raisonnable d'envisager la réappropriation des locaux actuels pour un accueil public en raison de multiples contraintes de normes, de sécurité et d'espace, il reste la possibilité de prévoir cet accueil en construisant un espace neuf dans la cour du 36. La surface utile étant très modeste (environ 370 m² au sol), elle diminue d'autant le coût des travaux à envisager. Ainsi que le relève Louise Rénier, auteure d'un récent mémoire de master patrimoine sur le sujet, cette solution a déjà été adoptée avec succès par le Musée des Beaux-Arts de Rouen, au British Museum, au musée maritime d'Amsterdam ou au Louvre (Pour en savoir plus, lire sur ce blog le compte-rendu de ce mémoire par Jean-Claude Vimont <https://criminocorpus.hypotheses.org/7856>)

La clé du 36 : un petit espace pour un grand projet

À quoi bon investir un si petit espace ? Que peut-on y faire ?

En raison des contraintes relevées, le 36 sera nécessairement un musée relativement léger, travaillant en méthode agile, en réseau et tirant pleinement parti des atouts du numérique. Il aurait pour principales missions la diffusion de la connaissance :

1 – **de l'histoire de la justice et des questions de sécurité**, entendue au sens large dans lequel il faudra compter, à titre d'exemples, les thématiques suivantes : magistrature, pouvoir judiciaire, peines, bagnes, prisons, maréchaussée, gendarmerie, police, expertises, police scientifique et technique, grandes plaidoiries d'avocats, grandes affaires, évolution des types de criminalité, représentations du crime et du criminel (médias, fictions, cinéma, jeux vidéos...)

2 – **des métiers et des savoirs contemporains relatifs à la justice et à la sécurité des citoyens** (ce que juger veut dire, explication/reproduction procès d'assises, différentes juridictions, patrimoine judiciaire...)

3 – des **systèmes judiciaires étrangers** (dans l'espace européen et au-delà : approche institutionnelle, sociologique, ethnologique, témoignages...)

Le Musée d'histoire de la justice et des forces de sécurité pourrait ainsi gérer trois espaces d'expositions (histoire, enjeux contemporains, connaissance internationale)

N'ayant pas à gérer de collections propres (ou très peu d'objets, sans ou avec peu de réserve), le 36 compenserait cette particularité par l'exigence d'une forte

accessibilité en données complémentaires sur le web. Le [Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines](#) ouvert cette année par le [Centre pour les Humanités numériques et l'histoire de la justice](#) pourrait aisément constituer la première pierre virtuelle de cette dimension numérique. Principalement constitué comme lieu d'exposition, de visites et de conférences, le 36 pourrait tisser un réseau de partenariat avec les cinémas de quartier pour établir une programmation de films (documentaires et fictions) suivis de débats.

Il s'appuierait aussi sur un réseau de coopération avec les musées existants et les institutions susceptibles de porter des expositions sur ses thèmes (par ex : Archives nationales, archives départementales).

L'idée d'établir en France un Musée d'histoire de la justice n'est pas neuve. Celle d'établir un Musée au 36 quai des Orfèvres non plus. Jusqu'ici, ni l'une ni l'autre n'ont abouti.

Des magistrats, des policiers, des experts, des avocats, des journalistes, des cinéastes, des historiens et de nombreux citoyens en ont rêvé et en rêvent encore.

À l'heure où une réflexion globale s'ouvre sur l'aménagement à venir de l'île de la Cité, l'hypothèse d'un 36 dédié à une meilleure connaissance citoyenne de la justice et de la sécurité mérite d'être examinée dans sa faisabilité.

[Marc Renneville](#)

Directeur du CLAMOR. Centre pour les Humanités numériques et l'Histoire de la justice